

Aide Médico-Psychologique (AMP)



L'AMP mène des missions d'accompagnement de proximité. Il réalise des activités d'aide dans la vie quotidienne auprès de personnes en situation de handicap ou dépendantes, quel que soit leur âge, la nature et l'origine du besoin d'aide. Il propose et met en place des activités sociales et d'éveil pour maintenir le lien social des personnes dont il s'occupe. L'AMP intervient au sein d'équipes pluriprofessionnelles. Selon les situations, il peut travailler sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical. Il peut intervenir auprès de structures sociales ou médico-sociales mais aussi à domicile au sein de services de soins infirmiers et de services polyvalents d'aide à domicile.

Les missions quotidiennes de l'aide médico-psychologique :

- accompagner les personnes tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de vie sociale et de loisirs,
- établir une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs attentes,
- aider dans les gestes de la vie quotidienne, notamment dans l'alimentation, l'élimination, l'hygiène et le déplacement,
- participer au bien-être physique et psychologique de la personne,
- prévenir la rupture et contribuer à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement et le maintien des acquis avec la stimulation des potentialités.

Les compétences à mobiliser pour exercer le métier :

- adapter son accompagnement en fonction de ses besoins et capacités,
- accompagner la personne dans sa vie sociale et relationnelle,
- avoir une communication adaptée avec la personne et son entourage,
- se positionner en tant que travailleur social et identifier son cadre d'intervention,
- travailler en équipe pluriprofessionnelle.

Comment devenir aide médico-psychologique ?¹

Il faut obtenir le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social. En 2016, le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social s'est substitué au diplôme d'État d'aide médico-psychologique.

Salaires¹ : environ 1 800 € brut, soit 1 400 € net en début de carrière.

¹ Source : DGCS
